



PROCES VERBAL
de la réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 21 novembre 2012 à 19h00
Bureau administratif
13bis, boulevard de la République
Saint-Claude

PRESENTS : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Ludovic Sonney, Christian David, Roger Beguet, Alain Mouret, Philippe Passot, Eliane Grenard, Bernard Vuillard, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Alain Waille

EXCUSES : Jean-François Demarchi, Jean Pierre Ackermann, Jean-Daniel Maire, Jean-Pierre Martorell

ABSENT : Néant

POUVOIR :

Jean-Pierre Martorell a donné pouvoir à Christian David

La convocation pour la séance du 21 novembre, datée du 15 novembre 2012 a été adressée aux membres du Bureau.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Ludovic Sonney se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

ADMINISTRATION GENERALE

1-1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 33^{ème} bureau du 10 octobre 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1-2-1 Opération «cœurs de villages» : avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre

Le cabinet BEREST de Besançon est titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'opération d'aménagement des cœurs de villages de la Pesse, Les Moussières, Septmoncel et Les Bouchoux.

Le marché initial comprenant les éléments de mission de base et la mission d'ordonnancement, pilotage et coordination des travaux présentait un montant d'honoraires de 32 572.50 € TTC.

L'avenant n°1 au marché approuvé par délibération du bureau communautaire du 7 décembre 2011 porte le marché de maîtrise d'oeuvre à 40 434.93 € TTC.

Suite à une modification de programme, notamment des travaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la Commune des Bouchoux, un avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre s'impose pour un montant TTC de 3 061.75 €

Ainsi, le marché de maîtrise d'oeuvre s'élève à la somme de 43 496.68 € TTC.

Le bureau communautaire doit se prononcer:

- sur l'approbation de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre
- autoriser le Président à le signer

Le bureau communautaire, accepte à l'unanimité que le président signe l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre.

1-2-2 Travaux de rénovation à l'église de Rogna – avenant n°1 aux travaux

Par délibération du 11 juillet 2012, le bureau communautaire a attribué trois marchés de travaux relatifs à la rénovation de l'église de Rogna pour un montant total 154 355,42 € T.T.C.

Le besoin de complément de prestations est apparu pour l'un des marchés de travaux, qui nécessite l'établissement d'un avenant au marché de travaux pour le lot couverture, attribué à l'entreprise Bat'au Toit. Cet avenant correspond à la mise en œuvre de protections du bas de mur de l'abside, au rajout de descentes de toit et à l'extension de la surface de bardage sur les corniches.

Le détail financier de l'avenant figure dans le tableau suivant :

Lot	Entreprise	Montant initial du marché	Montant de l'avenant	% / marché initial
Couverture	Bat'au Toit	53 003,37 € T.T.C.	5 142,92 € T.T.C.	+ 9,70 %

Cet avenant de de 5 142,92 € T.T.C., représente 3,33 % des travaux portant le montant total de ceux-ci à 159 498.34 €.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver cet avenant et d'autoriser le Président à le signer.

À l'unanimité, le bureau communautaire autorise le président à signer l'avenant n°1 aux travaux.

ENVIRONNEMENT

1-3-1 SPANC : marchés de prestations de services : avenant n°1

Par délibération du 29/08/2012, un marché de prestations de services à prix unitaires pour la réalisation des diagnostics initiaux d'Assainissement Non Collectif a été attribué à la société Sciences Environnement (Besançon) pour un montant estimé de 85 640 € H.T.

Le départ du technicien SPANC de la communauté de commune rend nécessaire l'intégration, par avenant à ce marché, de lignes de prix unitaires correspondant aux prestations du SPANC autres que les diagnostics, pour lesquelles le prestataire de service pourra être sollicité.

Prestation	Coût unitaire € H.T.
Contrôle de bon fonctionnement sur RDV (RDV à la semaine comme contrôle initial)	60 €
Contrôle de conception (dossier complet pas de visite, pas de frais de déplacement)	40 €
Contrôle de conception (dossier incomplet, visite, hors déplacement)	60 €
Contrôle d'implantation (hors déplacement)	60 €
Contrôle réalisé dans le cadre d'une vente (sous 6 jours ouvrés, hors déplacement)	80 €
Déplacement du technicien depuis Besançon	180 €
Prestation à l'heure - technicien	40 €
Prestation à l'heure - chargé d'études	75 €

L'estimation du coût total des commandes portant sur ces prestations à prix unitaires pour la durée du marché est de 16 500 € H.T.

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver cet avenant et d'autoriser le Président à le signer.

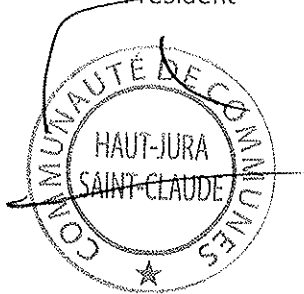
À l'unanimité, le bureau communautaire autorise le président à signer cet avenant.

-----ooOoo-----

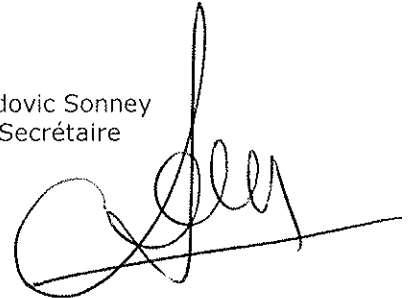
La séance est levée par le Président à 22h30.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut
Président



Ludovic Sonney
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,
Le 22 novembre 2012

Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.